

Jean Claude Hinnewinkel \*

## Entre tradition et innovation, entre spéculation et plaisir, quel(s) bordeaux au 3<sup>ème</sup> millénaire?

«*Bordeaux paradoxe*»<sup>1</sup>: alors que les prix de vente des grands crus bordelais en primeur pour le millésime 2000 flambent, «*ce sont les petits qui trinquent*». Pour les quelques 300 crus qui comptent aujourd’hui sur le marché, c’est en effet l’euphorie avec des hausses pouvant atteindre plus 30%. Par contre «*ceux qui passent par les négociants, vendent 900 litres de blanc à 2000 francs et le rouge entre 6000 et 6200 francs, ils ont toutes les peines du monde à rentrer dans leurs frais... Pour les bordeaux de base de bonne qualité à 7 ou 8 francs la bouteille, c’est vraiment très dur face à des noms qui vendent entre 300 et 800 francs leur 75 centilitres*»<sup>2</sup>.

Cette situation n’est pas vraiment nouvelle en Bordelais, même si les écarts n’ont sans doute jamais été aussi grands, et posent de manière de plus en plus forte la question de la gestion du vignoble bordelais au moment où tous les vignobles du Monde mettent en exergue la qualité. Certes la vogue des produits du terroir permet aux vignobles traditionnels d’Europe occidentale de valoriser encore leur rente de situation mais dans des conditions de plus en plus délicates pour les vins de la gamme intermédiaire que sont les produits génériques comme les bordeaux. Il faut alors mettre en avant la tradition quand la vinification est de plus en plus happée par une technologie, jugée par certains trop envahissante. Surgissent alors les querelles entre anciens et modernes dont Bordeaux, comme bien d’autres, est aujourd’hui le théâtre avec les «*extractions extrêmes*» et les vins «*trop boisés*» par exemple. Il n’est pas de notre compétence de géographe d’entrer dans la discussion actuelle sur le goût du bordeaux; les œnologues le font avec une argumentation technique que nous ne maîtrisons pas et les critiques avec un vocabulaire imagé que nous ne saurions reprendre avec pertinence.

\* Université Michel de Montaigne – Bordeaux III.

<sup>1</sup> *Sud-Ouest* (Dimanche 10 juin 2001).

<sup>2</sup> *Sud-Ouest* (Dimanche 10 juin 2001).

Entre traditions et innovations se pose pour nous le problème de la qualification du vin sur le marché mondial. Ce n'est pas nouveau. Comment Bordeaux l'a-t-il géré dans le passé? Comment Bordeaux l'aborde-t-il aujourd'hui? C'est ce que nous nous proposons d'envisager ici.

Dans une première partie nous verrons qu'il a considérablement évolué depuis le «claret» cher aux rois anglais. Tradition apparaît donc aussi synonyme d'évolution.

Dans une seconde partie, nous constaterons qu'aujourd'hui il est plutôt rouge, mais avec une gamme extraordinairement variée pour ne pas dire complexe même aux yeux de connaisseurs, alliant le meilleur et peut-être le moins bon (je n'ose dire le pire!)

De cette complexité ressort la perplexité de bien des consommateurs et les difficultés de gestion d'un ensemble hétérogène. Quelles doivent être alors les caractéristiques de ses vins pour permettre au Bordelais de conserver son rang de premier vignoble de vins de qualité du Monde, pour lui permettre de conserver une personnalité, une originalité que beaucoup lui contestent et que les investissements scientifiques et financiers bordelais dans le Monde tendent à réduire? C'est ce que nous aborderons dans notre troisième partie

## 1. LE BORDEAUX: UNE LONGUE TRADITION DE... CHANGEMENT

*«C'est tout au long de son histoire qu'il s'est nourri de renouvellement en ruptures»<sup>3</sup>.*

### 1.1. Du «claret» aux vins de coupage et aux grands crus

Si l'on sait peu de choses sur le vin produit au temps des romains, les informations sont plus nombreuses pour la période médiévale. Le bordeaux est alors un jus de raisin tout juste fermenté; jeune avec sans doute raisins rouges et blancs vinifiés ensemble ce qui donnait le célèbre «clar» ou clairnet ou claret, nom que les britanniques donnent aujourd'hui encore au vin de Bordeaux. *«La diversité des vins, outre le temps de conservation, ne vient guère des terroirs mais plutôt du rôle social des propriétaires. Il y a des vins bourgeois, souvent exemptés de taxe, des vins artisans, des vins paysans... Par dessus tout, les vins de Bordeaux stricto sensu, issus du duché d'Aquitaine, se distinguent de ceux issus du "Haut Pays" et qui ne viennent qu'en complément»<sup>4</sup>.*

<sup>3</sup> ROUDIÉ, Ph. – Bordeaux: l'éternel recommencement. «Amateur de Bordeaux». N° 72 (mars 2001).

<sup>4</sup> ROUDIÉ, Ph. – O.c.

Entre tradition et innovation, entre spéculation et plaisir, quel(s) bordeaux au 3<sup>ème</sup> millénaire?

Si la notion de terroir apparaît au XVI<sup>ème</sup> siècle avec l'identification de vins de côtes, plateaux, palus ou graves, le «travail à l'anglaise» (coupage) à partir du XVII<sup>ème</sup> siècle constitue indiscutablement un tournant fondamental dans l'histoire du bordeaux : *«il s'agit de faciliter la deuxième fermentation, voire d'améliorer la qualité des vins, par l'ajout à petites doses, d'autres vins; vins "muets" (c'est à dire blanc) pour éclaircir, mais surtout vins rouges plus foncés et plus tanniques, comme les cahors ou les hermitages de la vallée du Rhône» («hermitager les vins était employé encore il y a peu dans les chais des Chartrons»<sup>5</sup>).*

A partir de cette époque les livres d'entrée des négociants recensent des vins venant d'Espagne, Alicante ou Bénicarlo sous le vocable de «vins médecins»; le vin de bordeaux devient ainsi au cours des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles un assemblage de vins d'origines souvent variées qu'une autre «invention», l'«allumette hollandaise» (la mèche de soufre), va permettre de mieux conserver et même de laisser vieillir.

Cette évolution génératrice de tensions entre propriétaires et négociants s'est traduite par l'affirmation des crus. Pour mieux résister, les premiers se lancent alors dans une politique de qualité et peu à peu s'imposent les vins des Graves et du Médoc, sous le nom de la paroisse d'origine mais aussi de la propriété ou du propriétaire<sup>6</sup> qui sont à l'origine des noms de châteaux du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Ainsi au fil des siècles, ce sont deux vins de bordeaux qui coexistent souvent, s'affrontent parfois sur le marché local ou international, les uns issus des savants coupages des négociants qui assurent la commercialisation des gros volumes, et donc la richesse économique de la région, et les autres, les crus, fruits des subtils assemblages qui, au fil des décennies assurent et renforcent la notoriété des vins de bordeaux.

Avec les excès du négoce au lendemain de la crise phylloxérique (fin du XIX<sup>ème</sup> siècle), *«quand dans [le] bordeaux, il n'y a plus du tout de vin du Bordelais»<sup>7</sup>* une nouvelle réaction de la propriété débouche sur une nouvelle invention, celle des appellations d'origine.

## 1.2. Vins de «châteaux» ou «vins de marques», un problème récurrent...

L'acuité de la crise viticole en France à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup> siècle oblige le gouvernement à légiférer contre les fraudes en 1905 puis pour délimiter de zone d'appellation d'origine en 1908. L'établissement de celle-ci va donner lieu à d'âpres discussions entre les deux parties en présence, négociants et propriétaires.

<sup>5</sup> ROUDIÉ, Ph. – O.c.

<sup>6</sup> ENJALBERT, H. – *Comment naissent les grands crus*. Armand Colin. «Annales». N° 3 et 4 (1953).

<sup>7</sup> ROUDIÉ, Ph. – O.c.

«Un malentendu regrettable existe entre le commerce et la propriété quant à la solution de cette question; tous deux guidés par leurs intérêts, ou malheureusement du moins par ce qu'ils croient être leurs intérêts, luttent avec acharnement... C'est ainsi que dans une grande réunion tenue à Bordeaux, dans l'amphithéâtre de l'Athénée, le 5 janvier 1911, par les divers groupes viticoles de la Gironde, sous la Présidence de M. Castéja, conseiller général président de l'Association des Viticulteurs-propriétaires, pour protester contre une première délimitation du Bordelais qu'ils disaient -trop étendu<sup>8</sup>, M. Courrègelongue, sénateur insistait sur le point que, non seulement les vins de Bordeaux se suffisaient à eux-mêmes mais qu'ils comprenaient encore toutes les variétés que les départements limitrophes jugent indispensables aux coupages; il ajoutait que les vins des Palus eux-mêmes n'avaient pas besoin de soutien...

A notre avis, c'est là qu'est la grosse erreur, erreur contre laquelle lutte le commerce, tous les jours en contact avec une clientèle qu'il est obligé de satisfaire et qui pour cela a besoin d'établir des coupages, ceux-ci lui permettant de corriger les vins que la nature ne fait pas toujours parfaits et d'obtenir ce type qui, réunissant à la fois ampleur, souplesse et bouquet, contente des consommateurs au goût exigeant, mais aux moyens restreints<sup>9</sup>.

Pour justifier leurs propos, les négociants mettaient alors en avant les écarts considérables entre production et sortie des vins de la Gironde, comme le rappelle le tableau suivant:

Campagne	Vins enlevés de chez les récoltants de la Gironde		Vins expédiés hors du Département par les commerçants et les propriétaires de la Gironde
1901-1902	3.888.296 h	En 1902	6.039.795 h
1902-1903	3.406.017 h	En 1903	4.458.722 h
1903-1904	2.380.476 h	En 1904	3.651.723 h
1904-1905	3.224.359 h	En 1905	4.091.556 h
1905-1906	3.520.997 h	En 1906	4.342.393 h

Doc. 1: Les vins de Bordeaux au début du siècle... d'après J.-A.Brutails, Rapport de la commission de délimitation de la région de Bordeaux.

Se plaçant sur le plan qualitatif, on peut lire aussi dans la littérature de l'époque: «En Gironde, on revendique actuellement la rubrique "Vins de Bordeaux" pour tous les vins sans distinction, produits par le département de la Gironde. Je crains

<sup>8</sup> Elle proposait d'intégrer la majeure partie du Bergeracois en Dordogne et du Marmandais en Lot-et-Garonne.

<sup>9</sup> SALAVERT, Jan – *Le commerce des vins de Bordeaux*. Bordeaux, 1912. Thèse pour le doctorat en sciences politiques et économiques.

Entre tradition et innovation, entre spéculation et plaisir, quel(s) bordeaux au 3<sup>ème</sup> millénaire?

*que l'on ne tombe dans une erreur qui sera dans l'avenir la source de bien des confusions et de bien des abus et dont l'avenir se chargerait trop tôt peut-être de dégager des conséquences plutôt désastreuses et inattendues pour la propriété. Je considère, pour ma part, comme un véritable devoir de les signaler. La Guienne anciennement, comme la Gironde aujourd'hui, a produit des vins de toutes sortes depuis les plus fins jusqu'aux plus communs. La Guienne n'osa les qualifier tous "vins de Bordeaux"; le faire aujourd'hui serait d'une grande hardiesse»<sup>10</sup>.*

*«Pour le commence, et nous entendons par là le grand commerce honnête, "le Bordeaux", ou "les vins de Bordeaux", ces vins généreux et réconfortants ne seraient que des vins d'opérations, c'est-à-dire comme les a définis la chambre de commerce de Bordeaux, dans une lettre adressée à M. le Ministre du commerce et de l'industrie, le 16 octobre 1909 "des vins mélangés, mélanges pouvant être faits soit entre vins de Bordeaux seulement, soit entre vins d'autres provenances" vins d'opérations dont seul il possède le secret et que le propriétaire est dans l'impossibilité de faire, n'ayant pas à sa disposition la gamme des vins nécessaires.*

*Ce vin de Bordeaux que le commerce a su ainsi composer au goût de sa clientèle et qui a fait la richesse du pays, est, il faut le reconnaître, toujours meilleur que la plupart des vins de la Gironde, exception faite naturellement du vin des grands crus... il serait bon de faire une distinction entre les vins de Bordeaux et "les vins de la Gironde", les premiers ne formant qu'une toute petite partie des seconds... Le nom de "Bordeaux", éveillant dans l'esprit des buveurs de tous les coins du monde l'idée de vin fin, de vin supérieur, il nous semble que la rubrique «vins de Bordeaux» aurait dû être exclusivement réservée aux vins des grands crus du Bordelais, aux vins qui ont fait la réputation et la gloire du pays, de l'appellation, en étendant à tous nos vins, sans distinction, la marque globale vins de la Gironde»<sup>11</sup>.*

Mais l'application de la loi contraignit la commission à écarter a priori la proposition tendant à réserver le nom de «Bordeaux» aux vins supérieurs et à désigner les autres sous le nom de «vins de la Gironde» en l'obligeant à délimiter le territoire possédant le droit exclusif à l'appellation «bordeaux».

La lecture de ces documents, au delà de la connaissance du contexte propre à ce début du XX<sup>ème</sup> siècle, souligne la permanence de la quête identitaire d'un vignoble en pleine transformation et où se posent déjà des interrogations sur la nature du bordeaux, sa qualité mais aussi sur les volumes.

<sup>10</sup> NICOLAÏ, A. – *Les vins de Bordeaux et la délimitation*. Mémoire adressé au conseil général de la Gironde. 1909, p. 13.

<sup>11</sup> SALAVERT, Jan – O.c.

La victoire des propriétaires girondins qui imposèrent que la «marque» bordeaux soit réservée aux seuls vins du département et les besoins du négoce en vins favorisèrent l'extension géographique du vignoble dans le département. Ainsi fut progressivement conquise à la viticulture la vaste péninsule de l'Entre-deux-mers dont seules les marges étaient jusqu'alors consacrées à cette monoculture. C'est là qu'est produite aujourd'hui une grande partie des bordeaux génériques.

Cette victoire fut toutefois très partielle. En 1970, les sorties de la propriété en vin AOC se sont élevées à 2083959 hl, dont 1684000 hl ont été acquits par le négoce girondin tandis que 184000 hl ont été expédiés en métropole et 45000 hl à l'exportation directement par la propriété. Le solde entre les sorties totales et les sorties en acquit, soit 171500 hl représente les ventes directes en congé à la propriété. Pour leur part, les sorties du négoce ont atteint un total de 1056000 hl dont 460000 hl à l'exportation. Les chiffres sont éloquentes: plus de 80% des sorties de la propriété sont le fait du négoce en vrac; le bordeaux était encore il y a trente ans un vin de marque plus qu'un vin de château.

Depuis, avec l'essor de la mise en bouteilles à la propriété, le tableau est moins tranché. En 1996-1997, 6306823 hl sont sortis des chais de récoltants et si un tiers ont été commercialisés directement en bouteilles par les producteurs, les deux tiers sont encore partis rejoindre les chais des négociants, la plus grosse part sous forme de vrac mais aussi avec un volume non négligeable sous forme de bouteilles (12% du total des sorties).

Au terme de ce parcours historique, il apparaît assez clairement que le bordeaux est un vin multiple.

## 2. LE BORDEAUX AUJOURD'HUI: DES VINS ROUGES... TRÈS HÉTÉROGÈNES

*«Un bordeaux en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle, est pour beaucoup un excellent vin rouge, en bouteille, vieux (de quelques années!) et d'un excellent millésime»<sup>12</sup>.*

Cette prééminence des vins rouges est en Gironde un fait récent, résultat de l'évolution de la production depuis les terribles gelées de 1956.

### 2.1. L'essor récent des vins rouges

En 1970 rouges et blancs se partageaient encore le marché des vins de la Gironde dont la production comportait près de 40% de vins de table, princi-

<sup>12</sup> ROUDIÉ, Ph. – O.c.

Entre tradition et innovation, entre spéculation et plaisir, quel(s) bordeaux au 3<sup>ème</sup> millénaire?

pablement blancs. Dans les vins AOC, les vins rouges l'emportaient déjà (environ les deux tiers) mais l'essentiel des ces vins rouges relevaient alors d'appellations régionales (Médoc, Graves, Saint-Emilion... ou communales): les bordeaux génériques ne représentaient que 14% des vins produits en Gironde, près de la moitié étant «supérieurs».

Trente ans plus tard, le tableau est profondément modifié: les vins de table ont disparu et les vins blancs sont réduits à la portion congrue. Seules quelques appellations régionales ou communales comme Sauternes bien sûr parviennent à échapper au naufrage. Partout en Gironde, le rouge est roi. Mais il est important de constater que ce sont les bordeaux génériques qui apparaissent comme les principaux bénéficiaires de la disparition des vins de table et de l'accroissement des volumes produits. Ils représentent aujourd'hui près de la moitié des vins de la Gironde et moins du cinquième seulement sont classés «supérieurs».

	1970		2000	
	Volume (millions d'hl)	Pourcentage du total des vins	Volume (millions d'hl)	Pourcentage du total des vins
Total des vins	5.49		6.80	
VCC	2.13	39%		
VAOC	3.36	61%	6.80	100%
Dont AOC rouge	2.06	38%	5.98	87%
Dont Bordeaux rouge	0.44	8%	2.53	37%
Dont Bordeaux rouge supérieur	0.35	6%	0.62	9%
Dont AOC blanc	1.30	23%	0.81	13%
Dont Bordeaux blanc	0.83	15%	0.48	7%

Doc. 2: Les transformations de la production des vins en Gironde dans le dernier quart du XX<sup>ème</sup> siècle.

En un peu plus d'un quart de siècle, le vignoble girondin s'est donc considérablement transformé pour prendre le visage que nous lui connaissons et qui se caractérise avant tout par une grande hétérogénéité des situations.

## 2.2. 300 «grands crus»... et les autres

Le vignoble de Bordeaux, c'est d'abord une très grande diversité comme le souligne la carte bien connue des appellations régionales et communales.

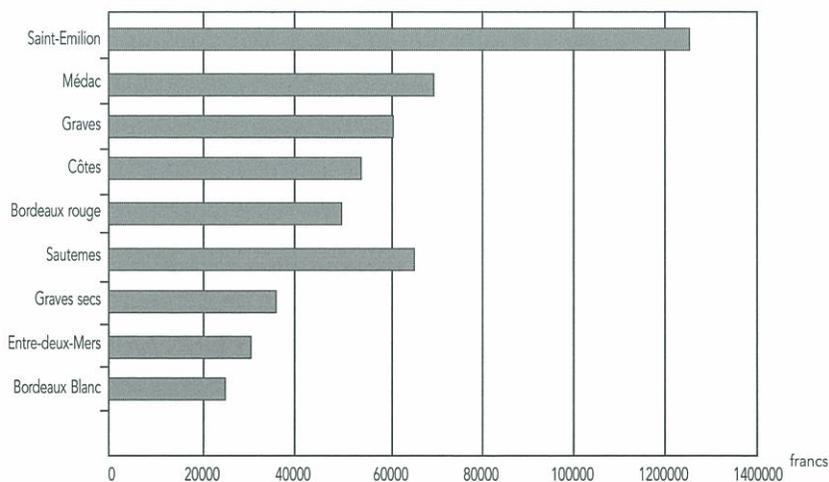


Cette carte, malgré son apparente complexité ne révèle qu'une infime partie des 52 appellations qui se partagent chaque année la production vinicole girondine. Et derrière ces appellations et leur décret les hiérarchies se lisent dans les contraintes de production comme dans les revenus.

Entre tradition et innovation, entre spéculation et plaisir, quel(s) bordeaux au 3<sup>ème</sup> millénaire?

Appellations	Rendement en hectolitres à l'hectare	Densité minimum à l'hectare	Teneur minimum des moûts en sucre avant enrichissement (g/l)	Degré d'alcool acquis minimum
Bordeaux	55	?	178	10°
Bordeaux supérieur	50	?	178	10,5°
Blaye	50	4500	178	9,5°
Premières Côtes de Blaye	50	4500	178	10,5°
Premières Côtes de Bordeaux	50	4500	178	10,5°
Graves	50	?	170	11°
Pessac-Léognan	45	6500	162	10°
Médoc	50	5000	170	10°
Haut-Médoc	43	6500	170	10°
Margaux	40	6500	178	10,5°
Pauillac	45	?	178	10,5°
Saint-Emilion	45	5000	171	10,5°
Saint-Emilion-Grand-cru	40	5000	171	11°

Doc. 3: Contraintes de production dans quelques appellations du Bordelais.



Doc. 4: Cotation/ha de la récolte 2000 pour quelques appellations en septembre 2001<sup>13</sup>.

Conditions de production et cotations soulignent assez bien l'existence en Gironde d'une viticulture hétérogène où émergent une viticulture de «terroirs», de «châteaux et une viticulture que nous qualifierons de productiviste.

<sup>13</sup> Source = Sud-Ouest du 4.09.2001. Pour obtenir la cotation par hectare et ainsi gommer les différences de rendement de base, nous avons ramené la cotation moyenne par tonneau à la production par hectare.

### **2.3. Une viticulture de «terroirs» et viticulture «productiviste»**

La première correspond à un mode d'implantation de la vigne qui confine au jardinage avec une conduite traditionnelle: densité de pieds élevée (5000 pieds à l'hectare minimum), en rangs étroits (un à deux mètres le plus souvent), palissage et sols travaillés où alternent bandes enherbées et bandes labourées.

La viticulture «productiviste» est fille de la phase de prospérité récente qu'a connu le vignoble depuis les années 1970 et qui s'est accompagnée d'une véritable explosion de la vigne dans des régions jusqu'alors assez peu viticoles comme l'Entre-deux-Mers ou le Nord de la Gironde. Et c'est là que sont produits aujourd'hui plus de la moitié des vins génériques bordeaux et bordeaux-supérieur. Les lois du marché et notamment la concurrence impitoyable des vignobles de l'hémisphère sud se sont traduits par le triomphe de la logique productiviste. La vigne est plantée à faible densité, 3000 pieds par hectare, le tiers environ de la pratique des grands crus médocains, la moitié de celle du Saint-Emilionnais. Il s'agit de réduire la main d'œuvre au maximum, les «vignes larges» diminuant les tours de tracteurs mais aussi les multiples façons manuelles, sans réduire les rendements. C'est à ce prix que les viticulteurs peuvent soutenir la concurrence et alimenter les linéaires de la grande distribution avec des vins «compétitifs», au moins en ce qui concerne le prix. On est alors loin de l'impression de jardinage évoquée ci-dessus et l'aspect «grande culture» se lit aussi souvent dans les pratiques culturelles avec tout particulièrement l'utilisation du désherbage total qui réduit encore les façons.

Pour être plus exact, il nous faut maintenant préciser que la situation réelle du vignoble girondin est loin d'être aussi simple – simpliste! – que nous venons de le démontrer et il s'agit en fait des deux grands «modèles» viticoles entre lesquels se positionnent les viticulteurs girondins. Il n'en demeure pas moins que l'on a là une assez bonne représentation d'un vignoble à deux vitesses qui pose, en même temps que le problème de son avenir dans la compétition mondiale, celui de sa véritable qualification. Bordeaux peut-il continuer à surfer entre l'excellence et le moins bon?

### **3. ENTRE VIN DE SPÉCULATION ET VIN DE PLAISIR: UN PRODUIT «CULTUREL» DE... «QUALITÉ»**

La véritable crise que traverse aujourd'hui une partie du vignoble bordelais est donc une crise de croissance qui se double d'une crise identitaire, d'où le titre de notre communication. Face à une concurrence qui se renforce, la «belle endormie» se réveille avec la gueule de bois et s'interroge sur son avenir. Cet

état n'est pas propre à Bordeaux et un récent rapport remis au Ministre de l'Agriculture<sup>14</sup>, met notamment en cause une filière vitivinicole mal structurée face aux géants anglo-saxons. La réponse de la profession ne s'est pas fait attendre, l'AFED<sup>15</sup> demandant de «remettre à niveau les conditions concurrentielles entre les vins français et étrangers»<sup>16</sup> et d'aligner les vins français sur les vins du nouveau monde viticole en mentionnant le cépage et le millésime dominants, malgré le mélange et des cépages et des millésimes. Mais en suivant cette voie, Bordeaux, jusqu'alors modèle à suivre, ne risque-t-il pas, «en singeant le modèle des vins du Nouveau Monde»<sup>17</sup> de se mettre à courir après des concurrents qui auront toujours une longueur d'avance sur ce registre?

Face aux nouveaux pays producteurs, n'est-il pas plus pertinent de persévérer dans ce qui à depuis longtemps fait le succès du bordeaux, le millésime et l'assemblage, en considérant que si la mode est aujourd'hui aux vins de cépages mis en exergue par les concurrents de ce nouveau monde, c'est bien davantage par manque de dynamisme des structures de commercialisation? Comme tous les vignobles producteurs traditionnels de l'Europe occidentale, Bordeaux est porteur d'actifs spécifiques que sont le terroir et l'AOC possédant «un capital organisationnel peu imitable» même si la «rigidité liée à sa construction limite la flexibilité»<sup>18</sup>.

Derrière ces stratégies d'accès au marché mondial du vin, ce sont deux conceptions du vin qui en fait s'opposent avec les vins de cépages, purs produits d'une technologie performante et les vins d'AOC, produits du terroir, fruits d'une longue communication entre les hommes et leurs terroirs. S'agit-il d'adapter le produit à la demande, de «faire non plus les vins que nous jugeons les meilleurs mais bien les vins que les consommateurs ont envie d'acheter»<sup>19</sup> ou d'éduquer les consommateurs en les sensibilisant aux «qualités» d'un produit plus culturel que «produit alimentaire».

Au delà de conditions de production toujours plus rigoureuses visant à réduire les vins indignes d'une telle appellation, c'est surtout en valorisant son image culturelle que le bordeaux continuera à être considéré comme un produit d'exception durant le troisième millénaire. Cette image culturelle doit alors s'appuyer sur le concept de «château» qui fait du bordeaux un vin d'assemblage

<sup>14</sup> BERTHOMEAU, Jacques – *La filière vitivinicole française: rapport au Ministre de l'Agriculture*. Paris, 11 juillet 2001.

<sup>15</sup> Association Française des Embouteilleurs et Distributeurs (Castel, Les Grands Chais de France, William Pitters, Carrefour, Casino... = 45% des exportations françaises).

<sup>16</sup> *Marché du vin, La contre-attaque*. «Sud-ouest» (11 août 2001), p. 3.

<sup>17</sup> BERTHOMEAU, Jacques – *O.c.*

<sup>18</sup> COELHO, A. M. Jésus Oliveira et RASTOUIN, J. L. – *Globalisation du marché du vin et stratégies d'entreprises*. «Economie rurale». N° 264-265 (juillet-août 2001).

<sup>19</sup> *Marché du vin, La contre-attaque*. «Sud-ouest» (11 août 2001), p. 3.

original, chaque vigneron choisissant le sien en fonction des différents terroirs qui composent son domaine, en fonction de l'année.

### **3.1. *Le bordeaux, un vin de château, un vin de terroir***

C'est incontestablement dans le sillage des grands crus que se situe l'avenir d'une bonne partie des viticulteurs du Bordelais, tous ceux qui depuis deux ou trois décennies se sont lancés dans une production de qualité pour fournir à leur clientèle de plus en plus particulière des vins qui soient le reflet de leur exploitation et de la région de production. Ce vin de «château» est alors, beaucoup plus qu'un simple produit alimentaire, un produit culturel où la valeur patrimoniale et symbolique possède au moins autant de force que les qualités gustatives. C'est un produit bien caractérisé, marqué par des assemblages originaux et millésimés, avec une aptitude au vieillissement et qui privilégie la finesse caractéristique des grands bordeaux traditionnels. L'essor du tourisme vitivinicole, de la vente directe et la multiplication des sites internet en favorisant les contacts entre producteurs et consommateurs renforcent la personnalisation des liens entre ces derniers et le produit.

Le marché du vin en France et en Europe, malgré les phénomènes de tassements récents, est encore capable d'absorber sans aucun doute une part importante de ces vins de terroirs, si les acteurs de la filière savent l'entretenir correctement.

Mais le vin de bordeaux, c'est chaque année plus de six millions d'hectolitres de vins dont, rappelons-le plus de la moitié en «génériques», dont près de la moitié commercialisée en vrac et les deux tiers par le négoce... le plus souvent sous une marque commerciale, hors de toute référence à un château. Et, vin de coopérative ou vin de viticulteur indépendant, ce sont ces volumes qui constituent l'essentiel du chiffre d'affaires du vignoble bordelais, qui maintiennent les emplois. Alors le vin de bordeaux doit aussi être une vin de marque.

### **3.2. *Le bordeaux... un vin de marque de qualité***

La réussite de la marque Mouton-Cadet avec 15 millions de bouteilles vendues en 2000 est une illustration de la place que le bordeaux générique peut et doit trouver sur le marché international. Mais se pose alors deux interrogations. La première est celle de la qualité. La plupart des acteurs, négociants, œnologues et présidents de caves coopératives s'entendent pour admettre qu'il y a chaque année entre un cinquième et un quart des vins agréés qui ne mériteraient pas l'appellation bordeaux.

Entre tradition et innovation, entre spéculation et plaisir, quel(s) bordeaux au 3<sup>ème</sup> millénaire?

Cela renvoie aux conditions de productions évoquées ci-dessus et qui sont au cœur des débats actuels de la profession<sup>20</sup>. Et la réflexion sur les vins «subis» et les vins «voulus» pose à nouveau la question d'un vignoble à deux vitesses déjà proposée au début du XX<sup>ème</sup> siècle et qui constitue le cœur de la seconde interrogation, celle de l'extension du vignoble.

Y a-t-il place sur le marché mondial pour trois millions d'hectolitres de bordeaux génériques rouges chaque année, dans la catégorie des «vins branchés (super premium wines)»<sup>21</sup>, la seule apte à permettre de supporter les frais de production dans nos vignobles traditionnels? Ou bien faut-il aller vers un vignoble à deux vitesses, comme cela a été déjà proposé? Certains l'ont envisagé en proposant la création d'un vin de pays bordelais. La crise actuelle que traversent les vins de pays montre que le cadre actuel proposé pour ces «popular premium wines» (vins faciles d'accès) issus de «vignobles productivistes» doit être repensée, peut-être en les faisant entrer dans le cadre des IGP et en les identifiant mieux à leurs terroirs. Avec des conditions de productions moins contraignantes que les vins d'AOC ils pourraient plus aisément concurrencer les vins du Sud. Il faudra alors gérer les conditions de productions différentes sur un même espace géographique et que les conditions d'agrément des vins ne soient plus de simples structures d'enregistrement, acceptant la quasi totalité des vins. Mais surtout, ainsi que le dit très vigoureusement Jacques Berthomeau<sup>22</sup>, il est impératif de restructurer la filière vitivinicole en favorisant l'émergence de groupe capable de rivaliser sur le marché international avec les géants anglo-saxons que sont Mondavi, Gallo et autres Jacob Creeks... Ainsi la Cie Rothchild, avec la marque Mouton Cadet, n'est que la 14<sup>ème</sup> opérateur (et premier français de loin) sur le marché anglais. La récente acquisition du second négociant bordelais, la centenaire Maison Yvon Mau par le puissant groupe catalan Freixeneit en est peut-être un premier élément. Le leader du «cava», le crémant espagnol, après des investissements au Mexique et en Californie et le rachat du groupe australien Wingara entend ainsi devenir un opérateur majeur des vins sur le marché français<sup>23</sup>.

<sup>20</sup> Un projet de décret relatif aux conditions de production est actuellement à l'étude pour remplacer celui de 1993 avec deux inspections des vignes dans l'année (mais pour compter les pieds manquants et vérifier la taille et septembre pour estimer les rendements) par les syndicats de vignerons. Trop de pieds manquants ou des rendements excessifs se traduiraient par la perte du droit à l'appellation pour la parcelle ou l'exploitation... Ce système est déjà en vigueur à Bonnezeaux et Château-Chalon par exemple. Il deviendrait également impossible de laisser les surplus de rendements sur la vigne pour ne pas dépasser et de basculer des excédents sur une appellation «inférieure».

<sup>21</sup> Ultra premium wines (vin d'expression) / super premium wines (vins branchés) / popular premium wines (vins d'accès facile) / basic premium wines (vins de masse).

Dans LR et Alsace interprofessions réfléchit au repositionnement de l'offre alors qu'à Bordeaux = classement de 1855.

<sup>22</sup> BERTHOMEAU, Jacques – O.c.

<sup>23</sup> Sud-Ouest (4 septembre 2001).

#### 4. EN GUISE DE CONCLUSION

L'histoire du vin de Bordeaux que nous venons d'esquisser est donc celle d'une adaptation permanente aux évolutions du marché international, continental jusqu'à une époque récente, mondiale depuis peu. Cette adaptation, par suite de l'affrontement négoce – production a généré, au moins depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle et la naissance des grands crus, un vignoble à deux vitesses, selon deux modèles de production. Véritable planète des vins à lui seul, le vignoble bordelais semble contraint, tant sont forts ses actifs, de poursuivre cette dialectique permanente, constante de son passé, entre volume et qualité. Plus grand vignoble de qualité du Monde, peut-il maintenir sa suprématie autrement que par un accord entre négoce et production dans le cadre de l'interprofession? Ce pose alors la question de la gestion d'un vaste territoire hétérogène, de son image. Et bien entendu, au delà, celle de la qualité reconnue par les consommateurs.